

**DEMANDE DE RÉSIDENCE**

**04 JANVIER > 17 DÉCEMBRE 2021**

(SAUF du 18 janvier au 7 février et du 1er au 22 août)

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOSSIER : 30 juin 2020**

Merci de renvoyer par mail à c.joule@laplacedeladanse.com vos dossiers complets contenant :

* Un dossier de présentation de votre projet de création et de votre compagnie
* Un budget prévisionnel de production
* Un calendrier prévisionnel de répétition, de création, de diffusion
* Ce formulaire de demande dûment complété

Les réponses vous seront transmises mi-septembre 2020.

**Coordonnées administratives**

Nom de la compagnie :

Chorégraphe(s) :

Site internet :

Contact production / administration :

Adresse administrative :

Licence(s) n° :

SIRET / code APE :

Signataire des conventions / fonction :

**Détails sur le projet**

Titre de la pièce :

Nombre d’interprètes :

Date et lieu de la première :

Coproducteurs :

|  |  |
| --- | --- |
| sollicités :                               | confirmés :                               |

Résidences (lieu et dates)

|  |  |
| --- | --- |
| sollicitées :                               | confirmées :                               |

**Détails sur la résidence**

Nombre de personnes en résidence :

Période de résidence souhaitée :

Ces dates sont-elles flexibles ? [ ]  oui [ ]  non

Nature de la résidence :

[ ]  Recherche

[ ]  Création

[ ]  Reprise de rôle

[ ]  Re-création

**Nature de la demande**

[ ]  Mise à disposition du studio

[ ]  Soutien financier (coproduction ou aide à la résidence)

Si les enveloppes de coproduction sont épuisées, souhaitez-vous maintenir votre demande de résidence ?
 [ ] oui [ ]  non

Hébergement ? [ ]  oui [ ]  non

Si oui, merci de préciser le nombre de personnes à loger :

Nous disposons d’un appartement comprenant 7 chambres dont 2 pouvant accueillir deux personnes. Ces moyens d’accueil peuvent être partagés entre plusieurs compagnies.

*NB : ces demandes de résidences ne concernent pas les créations techniques (lumière, scénographie) car le studio n’est pas équipé en conséquence. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir aucune personne extérieure à l’équipe.*